

Bac pro aménagements paysagers

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CFA AGRICOLE DE LA VIENNE
ROTURIER Raphaël
05.49.43.95.33
cfa.vienne@educagri.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Actif(ve) non salarié(e)
Élève sous statut scolaire

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

Conditions d'accès :

* Avoir entre 16 et 29 ans révolus

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Le titulaire de ce bac pro travaille dans une entreprise de travaux paysagers ou au sein du service espaces verts d'une collectivité locale ou d'un syndicat intercommunal. Il participe à la conduite de chantiers paysagers : il prépare, organise et exécute les travaux, utilise et entretient les matériels et les équipements. Il améliore les sols, établit le piquetage, met en place les voies et les réseaux, effectue les plantations, installe l'irrigation, l'éclairage, le mobilier Il peut encore entretenir les espaces paysagers : il taille les végétaux, les arbres et les haies, désherbe les sols, les pelouses et les massifs, il suit l'état sanitaire des végétaux et assure leur traitement. Il est en relation avec les différents partenaires de l'entreprise, les clients et les fournisseurs.

Contenu et modalités d'organisation

Enseignements professionnels Choix techniques d'aménagements paysagers selon les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Analyse des conditions de mise en oeuvre d'un chantier d'aménagements paysagers : enjeux du chantier, diagnostic de conduite du chantier, éléments du contexte socio-économique et environnemental du chantier. Identification des végétaux utilisés en aménagements paysagers avec leurs caractéristiques écologiques, esthétiques. Réalisation des travaux d'entretien et de création d'aménagements paysagers. Utilisation des matériels et des équipements : préparation des matériels, réglage, maintenance. Sous statut scolaire, l'élève est en stage pendant 20 à 22 semaines réparties sur les 3 années du bac pro. L'élève est en stage pendant 6 semaines au cours de la première année, de 14 à 16 semaines pendant le cycle terminal.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

Bac pro aménagements paysagers - Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable en BTS. Quelques CS sont aussi accessibles.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00168393	du 01/09/2020 au 30/06/2022	Thuré (86)	CFA AGRICOLE DE LA VIENNE		MON COMPTE FORMATION	Contrat app FPC
00227918	du 01/09/2021 au 30/06/2024	Thuré (86)	CFA AGRICOLE DE LA VIENNE		MON COMPTE FORMATION	Contrat app FPC
00286412	du 01/09/2022 au 30/06/2025	Thuré (86)	CFA AGRICOLE DE LA VIENNE		MON COMPTE FORMATION	Contrat app FPC
00337287	du 01/09/2023 au 30/06/2025	Thuré (86)	CFA AGRICOLE DE LA VIENNE		Non éligible	Contrat app

00371951

du 01/09/2024 au
30/06/2027

Thuré (86)

CFA AGRICOLE DE
LA VIENNE

Non
éligible

